#### Province de Québec Municipalité de la Paroisse de Saint-Damase Comté Matapédia

Séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le mardi 20 juin 2017 à 19 h 30 au sous-sol du bureau municipal de Saint-Damase situé au 18, avenue du Centenaire.

Sont présents : Monsieur Jean-Marc Dumont, maire

Madame Marjolaine Dubé D'Astous, conseillère siège # 1

Monsieur Martin Carrier, conseiller siège # 3 Madame Chantal Gendron, conseillère siège # 4 Madame Johanne Caron, conseillère siège # 5 Monsieur Mario Gendron, conseiller siège # 6

Est absente: Madame Mélanie Bélanger, conseillère siège # 2

Constat du quorum, sous la présidence du maire, Monsieur Jean-Marc Dumont. La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Colette D'Astous est également présente et agit à titre de secrétaire.

#### Ouverture de la séance Résolution 136-17

Monsieur le maire Jean-Marc Dumont procède à l'ouverture de la séance à 19 h 40 sur proposition de Monsieur Mario Gendron, appuyé par Madame Chantal Gendron.

Il est constaté que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal du Québec (article 152, 153 et 156) à tous les membres du conseil présents ou absents à l'ouverture de la séance.

#### Adoptée

#### **ORDRE DU JOUR**

- 1. Ouverture
- 2. Lecture de l'ordre du jour, adoption
- 3. Téléphone cellulaire à la ressource touristique
- 4. Octroi du contrat pour la construction de la nouvelle salle communautaire
- 5. Autorisation de signature pour l'achat du terrain avec la Commission scolaire des Montset-Marées
- 6. Mandater la firme Bernard & Gaudreault, Arpenteurs-Géomètres inc. pour la préparation du plan de cadastre pour l'acquisition d'une parcelle de terrain sur les lots 5 422 622, 5 422 623 et 5 252 188 situés dans le Rang 6 Ouest, propriété de Denise Guénette et Guillaume D'Astous
- 7. Location d'une remorque fermée à Les Entreprises A & D Landry inc. pour entreposage du contenu de la salle paroissiale
- 8. Installation de poteau sur le coin de la rue Lavoie et l'Avenue Principale sur les 2 côtés
- 9. Prévoir creusage de fossé sur le Rang 7 et 8
- 10. Demande du Groupe Damabois-Sollicitation d'appui dans l'obtention d'une garantie d'approvisionnement en bois de la forêt publique du Bas-Saint-Laurent
- 11. Levée de la réunion

#### <u>Lecture de l'ordre du jour, adoption</u> Résolution 137-17

Il est proposé par Monsieur Martin Carrier, appuyé par Madame Johanne Caron d'adopter l'ordre du jour tel que lu.

Adoptée

#### <u>Téléphone cellulaire à la ressource touristique</u> Résolution 138-17

Il est proposé par Madame Chantal Gendron, appuyé par Monsieur Mario Gendron et résolu unanimement que la municipalité accepte de prêter un téléphone cellulaire à la ressource touristique pour la durée de son emploi.

Adoptée

#### Octroi du contrat pour la construction de la nouvelle salle communautaire

Ce point sera reporté à une séance ultérieure.

## <u>Autorisation de signature pour l'achat du terrain avec la Commission scolaire des Montset-Marées</u>

Résolution 139-17

**Considérant** la lettre datée du 26 février 2014 de la Commission scolaire des Monts-et-Marées acceptant de vendre une partie de terrain de l'école de Saint-Damase à la municipalité en vue de la construction de la nouvelle salle communautaire ;

**Considérant** que la firme d'arpenteurs-géomètres Bernard & Gaudreault a effectué les opérations cadastrales nécessaires à la création de nouveaux lots en avril dernier.

**Considérant** que la municipalité a reçu par courriel daté du 23 mai dernier par le Directeur des Services des ressources matérielles, de l'approvisionnement et du transport scolaire de la Commission scolaire des Monts-et-Marées une confirmation que la vente de la lisière de terrain sera en fonction de l'évaluation foncière uniformisée :

**Considérant** que la parcelle de terrain que la municipalité veut acquérir est le lot 6 099 970 pour une superficie totale de 386,9 m<sup>2</sup>;

**En conséquence**, il est proposé par Monsieur Martin Carrier et résolu unanimement que la municipalité autorise le maire, Monsieur Jean-Marc Dumont, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Colette D'Astous à signer pour et nom de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Damase tous les documents relatifs à la signature du contrat.

Adoptée

Mandater la firme Bernard & Gaudreault, Arpenteurs-Géomètres inc. pour la préparation du plan de cadastre pour l'acquisition d'une parcelle de terrain sur les lots 5 422 622, 5 422 623 et 5 252 188 situés dans le Rang 6 Ouest, propriété de Denise Guénette et Guillaume D'Astous

Résolution 140-17

**Attendu** que la municipalité a pris entente avec les propriétaires Madame Denise Guénette et Monsieur Guillaume D'Astous pour l'acquisition d'une parcelle de terrain situé sur le Rang 6 Ouest ;

**Attendu** que la municipalité procédera au remplacement du ponceau du cours d'eau Wilfrid Dionne au chemin du Rang Ouest ;

**Par conséquent**, il est proposé par Monsieur Martin Carrier, appuyé par Monsieur Mario Gendron et résolu unanimement que la municipalité mandate la firme Bernard & Gaudreault, Arpenteurs-Géomètres inc. à procéder au plan de cadastre pour la création de nouveaux lots.

Adoptée

### <u>Installation de poteaux sur le coin de la rue Lavoie et l'Avenue Principale sur les 2 côtés</u> Résolution 141-17

Il est proposé par Madame Chantal Gendron, appuyé par Monsieur Mario Gendron et résolu unanimement que la municipalité commande 6 balises Cyco-Zone  $^{MC}$  et de l'Époxy Bitu-Link $^{MC}$  chez Develotech pour la somme de  $\pm$  615 \$ plus les taxes applicables. Cette résolution abroge la résolution 122-17 adoptée à la séance du 5 juin 2017.

Adoptée

#### <u>Prévoir creusage de fossé dans le Rang 7 et 8</u> <u>Résolution 142-17</u>

Il est proposé par Monsieur Mario Gendron, appuyé par Madame Johanne Caron et résolu unanimement que la municipalité autorise des travaux de creusage dans les Rang 7 et 8 Ouest.

Adoptée

# <u>Demande du Groupe Damabois-Sollicitation d'appui dans l'obtention d'une garantie d'approvisionnement en bois de la forêt publique du Bas-Saint-Laurent Résolution 143-17</u>

Attendu que le Groupe Damabois inc. œuvre dans la fabrication de produits à valeur ajoutée ;

Attendu que cette entreprise possède plusieurs usines au Québec et au Nouveau-Brunswick ;

**Attendu** que la première usine principale du Groupe Damabois inc. a vu le jour dans la municipalité de Saint-Damase et que nous bénéficions de retombées économiques importantes et que plusieurs personnes de chez nous travaillent à l'usine;

**Attendu** que le Groupe Damabois inc. fabrique des composantes de palettes à partir de billes de bois, assemblent ces composantes en fabricant des palettes de manutention sur mesure ainsi que la valorisation de sous-produits dans la fabrication de bûches de bois densifiées ;

Attendu que le chiffre d'affaires depuis l'an 2000 est passé de 0,8 à près de 20 M\$;

Attendu qu'une centaine d'emplois directs a été créée ;

**Attendu** que le Groupe Damabois inc. a plus d'une douzaine de reprises par le passé, et ce, depuis leur fondation s'est vu refusé l'accès aux bois de la forêt publique.

**En conséquence**, la Municipalité de la Paroisse de Saint-Damase demande au ministre Luc Blanchette d'accéder à la demande du Groupe Damabois inc. pour l'attribution de 5000 m³ du bois de la forêt publique du Bas-Saint-Laurent, cela représente moins de 5 % du potentiel régional de peupliers. Nous croyons que cette demande est des plus raisonnable et que l'entreprise démontre un bilan positif en matière d'innovation, de retombées économiques et d'emplois.

#### Levée de la réunion Résolution 144-17

Il est proposé par Madame Chantal Gendron de clore la séance à 20 h 10.	
Jean-Marc Dumont, maire	Colette D'Astous, directrice générale et secrétaire-trésorière
Je, Jean-Marc Dumont, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.	
Jean-Marc Dumont, maire	